

Les salariés du secteur privé face à la généralisation de la complémentaire santé collective

Etude réalisée pour Swiss Life France



Contact Ifop :
Frédéric Dabi / François KRAUS
Directeur d'études d'opinion
01 72 34 94 26 / 94 64
francois.kraus@ifop.com

4 septembre 2015

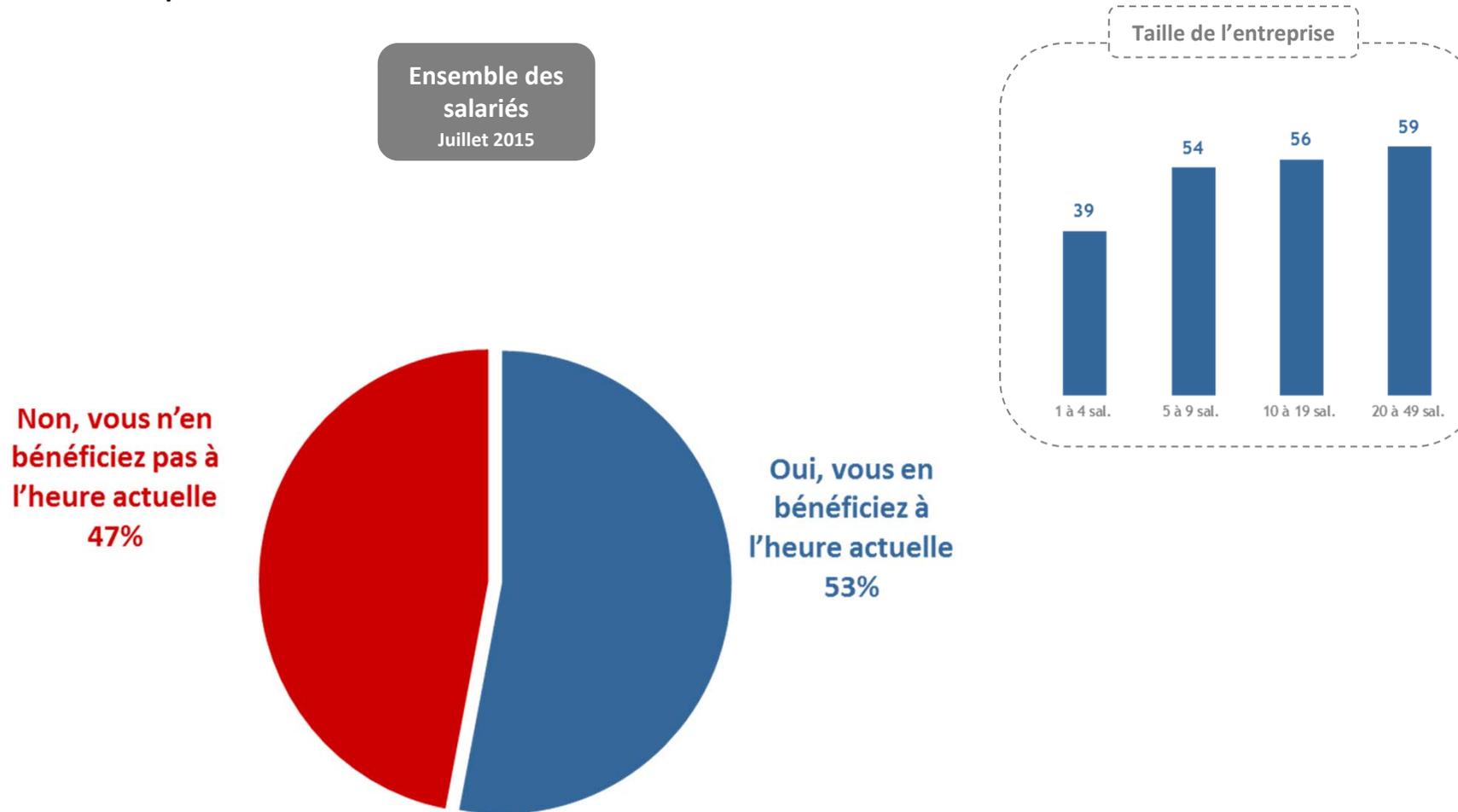
Contact Swiss Life. :
Thierry MERCIER
Direction Marketing
01 46 17 33 52
thierry.mercier@swisslife.fr

Etude réalisée pour SWISS LIFE FRANCE

Echantillon	Méthodologie	Mode de recueil
		
<p>L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 2 013 salariés, représentatif de la population employée dans des entreprises de 1 à 49 salariés relevant du secteur marchand (hors agriculture administration publique, santé et enseignement).</p>	<p>La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée, taille salariale et secteur d'activité) après stratification par région et catégorie d'agglomération.</p> <p>Ces quotas ont été définis à partir des données fournies par l'Enquête Emploi 2012 de l'INSEE.</p>	<p>Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 1^{er} au 6 juillet 2015.</p>

A | Le bénéfice d'une couverture complémentaire collective dans son entreprise

QUESTION : Dans votre entreprise, bénéficiez-vous à l'heure actuelle d'une couverture complémentaire santé collective, c'est-à-dire via le contrat souscrit par votre employeur pour les salariés de votre entreprise ?

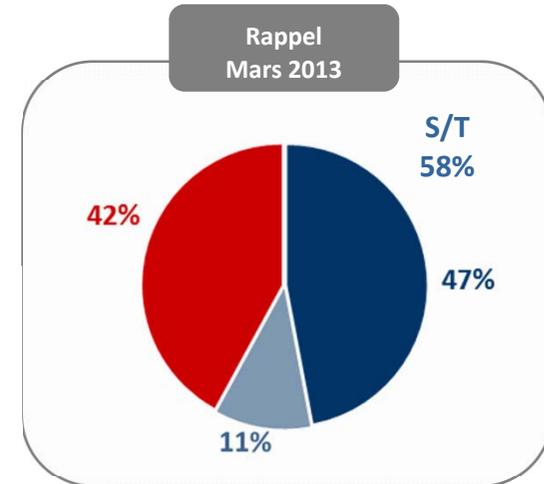
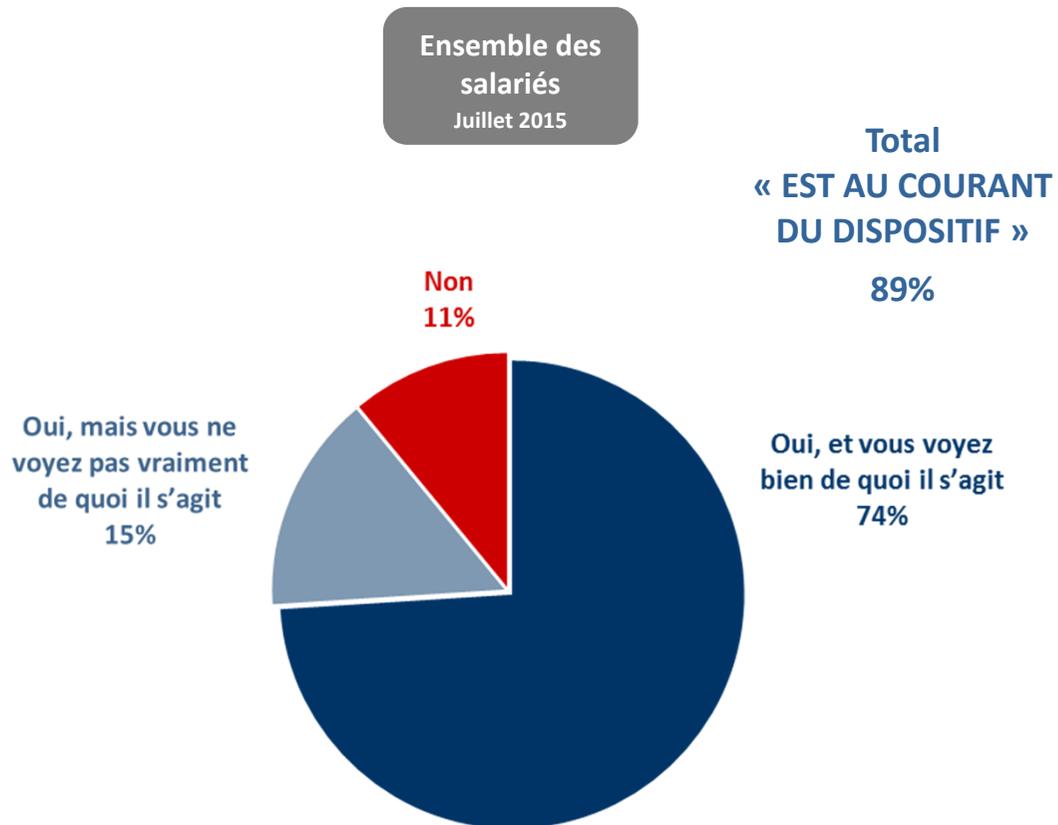


B I Le niveau d'information sur la généralisation de la couverture complémentaire collective

QUESTION : A compter du 1^{er} janvier 2016, une loi va obliger toutes les entreprises du secteur privé à assurer à leurs salariés une couverture collective de leurs frais de santé, sachant le montant de cette complémentaire santé sera prise en charge pour moitié au moins par l'employeur, pour moitié par le salarié.



Personnellement, étiez-vous au courant de la mise en place de ce nouveau dispositif de complémentaire santé ?



(*) Étude TNS pour APRIL réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 20 au 26 mars 2013 auprès d'un échantillon de 500 salariés des entreprises de 1 à 49 salariés.

La formulation de la question était la suivante : « Le 11 janvier dernier, un Accord National Interprofessionnel sur la sécurisation du marché du travail a été conclu entre les partenaires sociaux. parmi les mesures de l'Accord National Interprofessionnel, avez-vous entendu parler de la généralisation de la couverture complémentaire des frais de santé à l'ensemble des salariés ? »

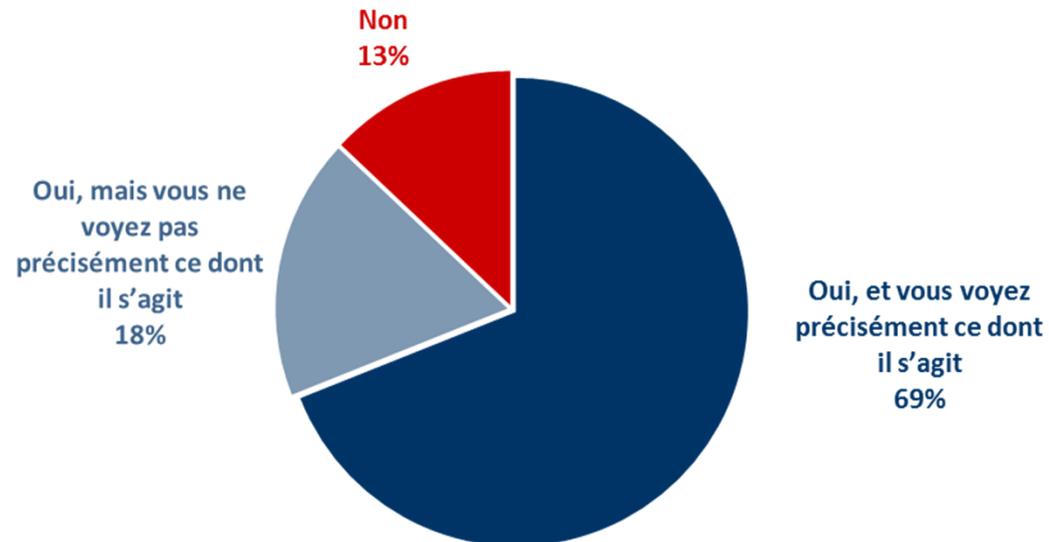
QUESTION : A compter du 1^{er} janvier 2016, une loi va obliger toutes les entreprises du secteur privé à assurer à leurs salariés une couverture collective de leurs frais de santé, sachant le montant de cette complémentaire santé sera prise en charge pour moitié au moins par l'employeur, pour moitié par le salarié.



Personnellement, étiez-vous au courant de la mise en place de ce nouveau dispositif de complémentaire santé ?

Base : salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective, soit 47% de l'échantillon

Salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective



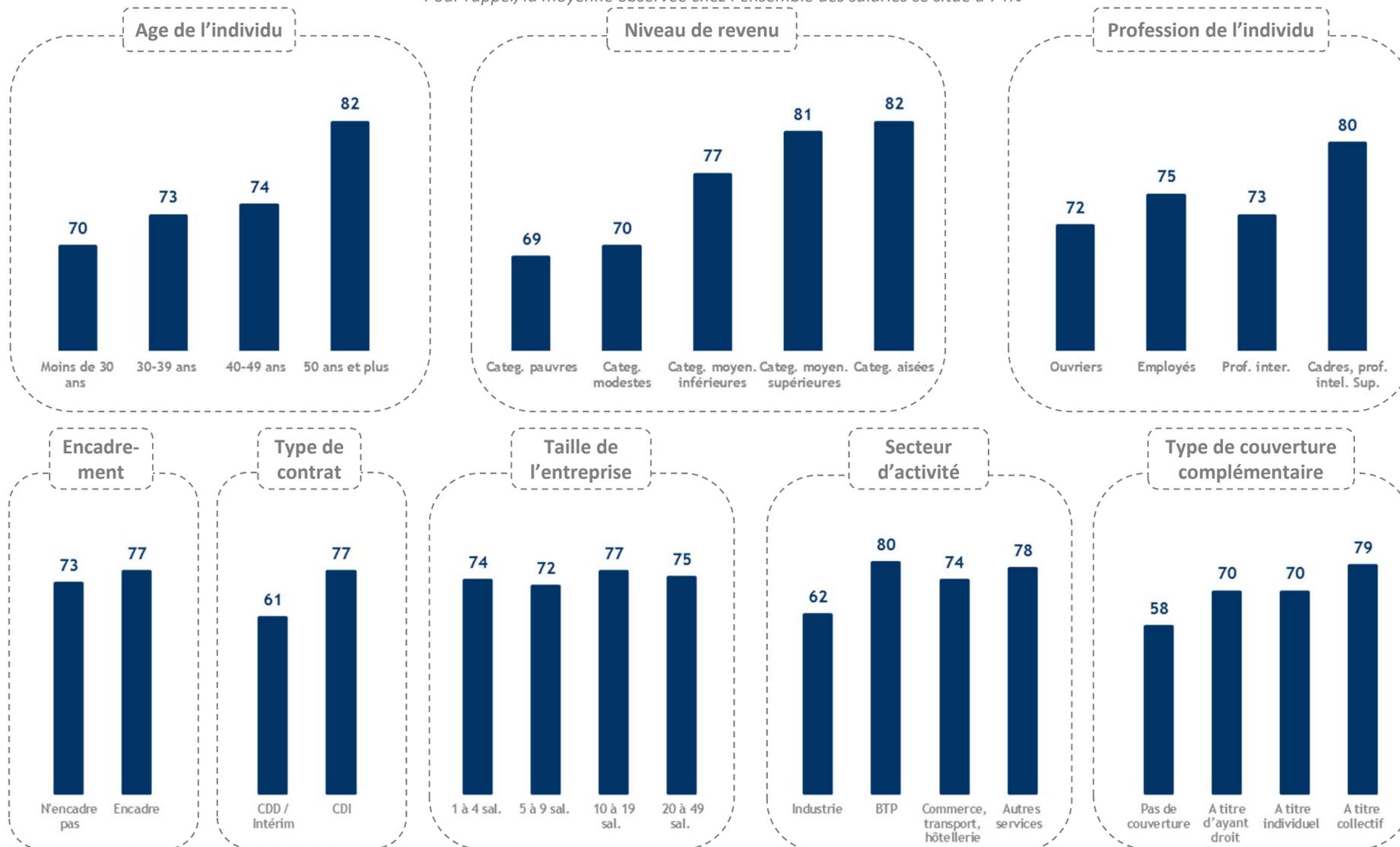


Zoom sur le profil des salariés qui sont au courant de la mise en place de ce nouveau dispositif et qui voient bien de quoi il s'agit



Note de lecture : 82% des personnes âgées de 50 ans et plus sont au courant de la mise en place de ce nouveau dispositif de complémentaire santé et voient bien de quoi il s'agit

Pour rappel, la moyenne observée chez l'ensemble des salariés se situe à 74%



QUESTION : De manière générale, vous sentez-vous très bien, assez bien, assez mal ou très mal informé sur la mise en place de ce dispositif dans votre entreprise ?

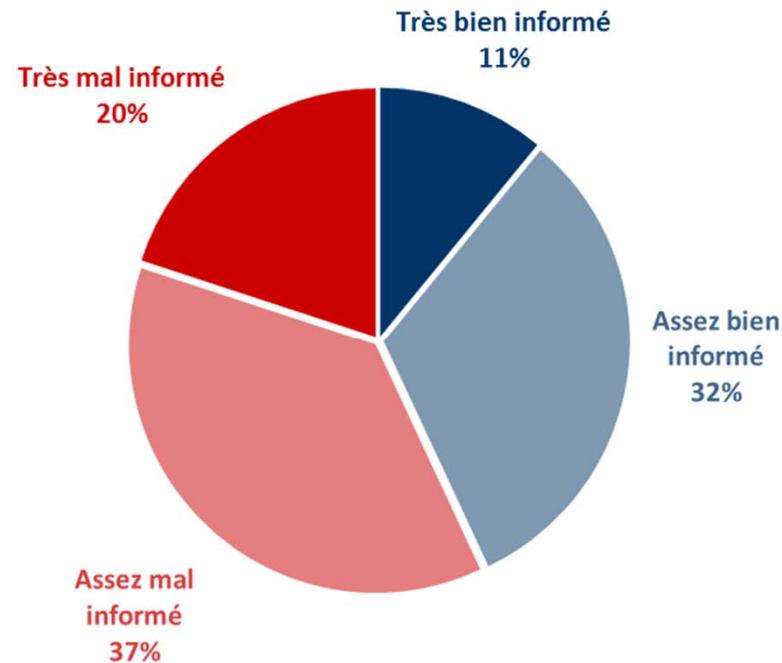


Base : salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective, soit 47% de l'échantillon

Salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective

Total
« MAL INFORMÉ »
57%

Total
« BIEN INFORMÉ »
43%



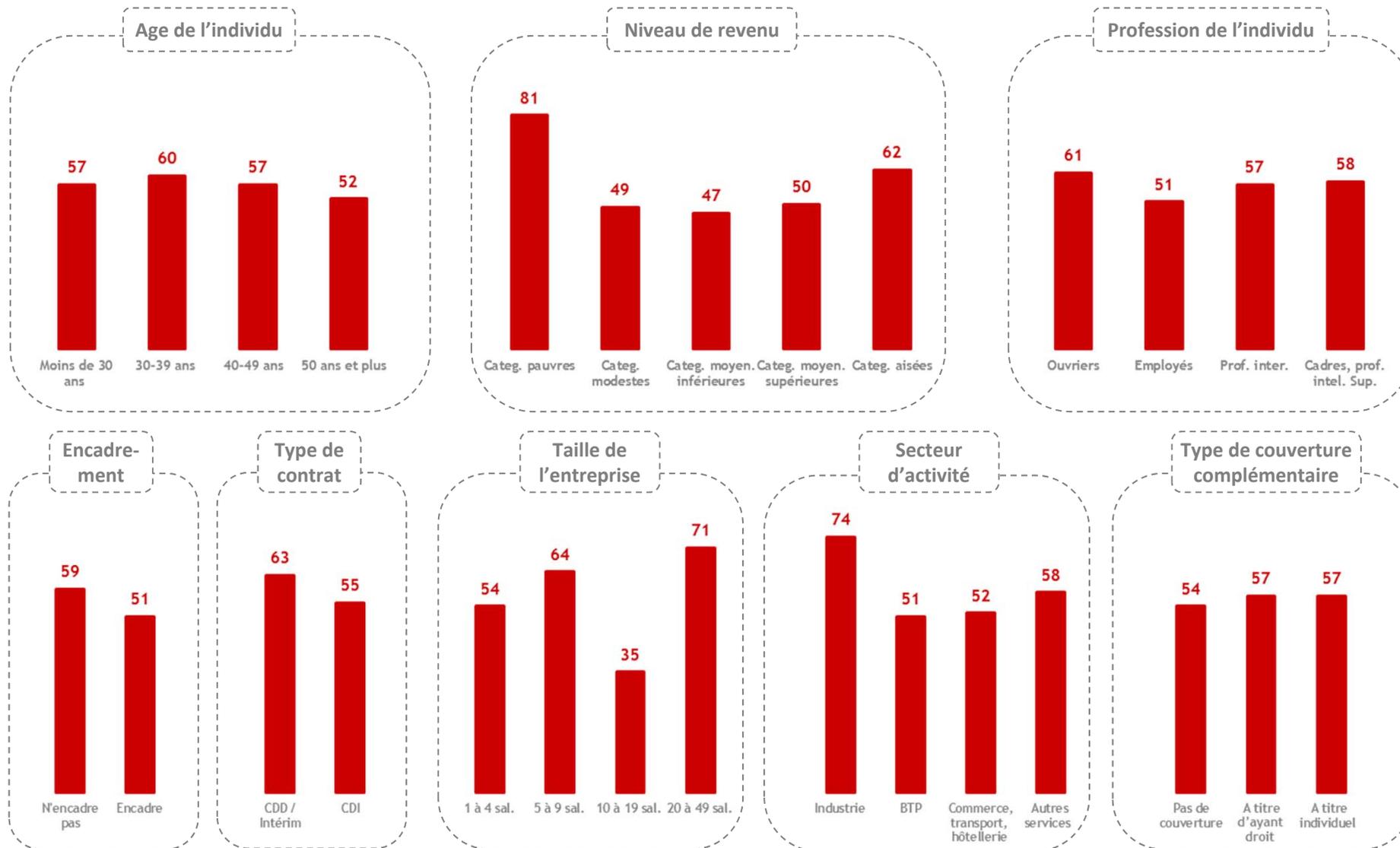


Zoom sur le profil des salariés « mal informés » sur la généralisation de la couverture complémentaire



Note de lecture : 61% des ouvriers s'estiment mal informés sur la généralisation de la couverture complémentaire

Pour rappel, la moyenne observée auprès de l'ensemble des salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective se situe à 57%



QUESTION : Par quels moyens avez-vous été informé de la mise en place de ce dispositif de complémentaire santé ?

Base : salariés étant au courant de la mise en place du nouveau dispositif de complémentaire santé, soit 89% de l'échantillon

VIA LES MEDIAS



Via un reportage ou un article dans un média (ex : presse écrite, radio, TV, site d'actualité, etc.)



Via les réseaux sociaux (ex : forums, Twitter, etc.)



VIA SON ENTREPRISE



Par un de vos responsables / par votre direction



Par un de vos collègues ou confrères



Par votre service de Ressources Humaines



Par un représentant syndical



VIA UN ORGANISME DE COMPLÉMENTAIRE



Par la publicité d'un organisme d'assurance



Via un message de votre organisme d'assurance



D'une autre manière



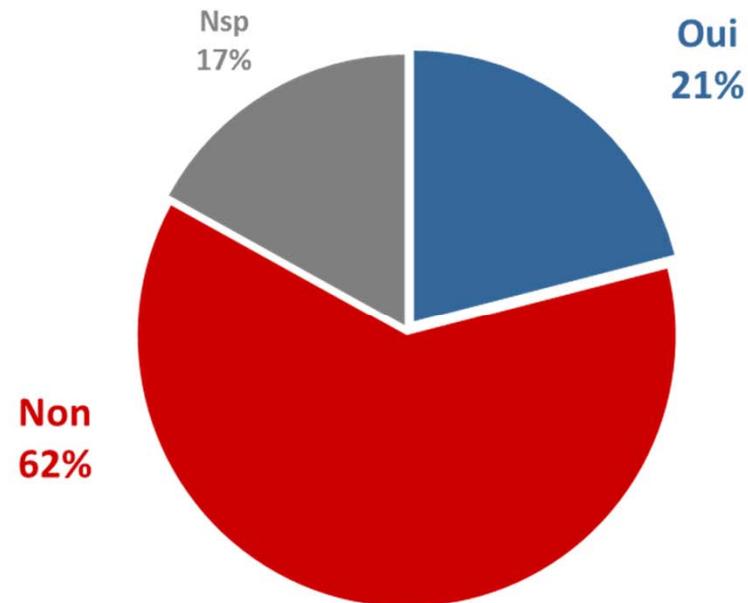
(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

QUESTION : A ce jour, les salariés de votre entreprise ont-ils été consultés sur les conditions de la mise en place de ce dispositif ?



Base : salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective, soit 47% de l'échantillon

Salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective



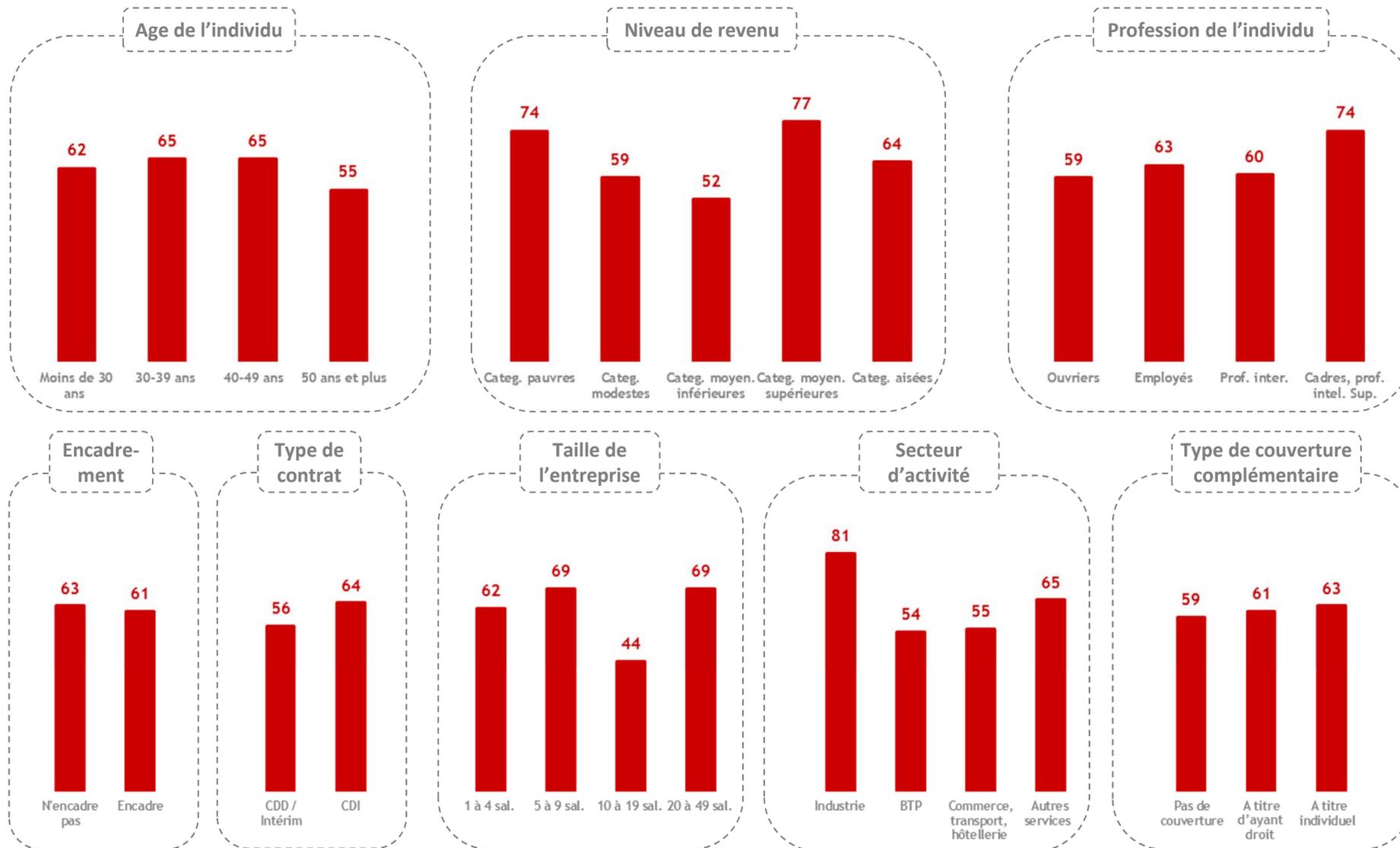


Zoom sur le profil des salariés qui « n'ont pas été consultés » sur les conditions de la mise en place de ce dispositif



Note de lecture : 74% des cadres et professions intellectuelles supérieures n'ont pas été consultés

Pour rappel, la moyenne observée auprès de l'ensemble des salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective se situe à 62%

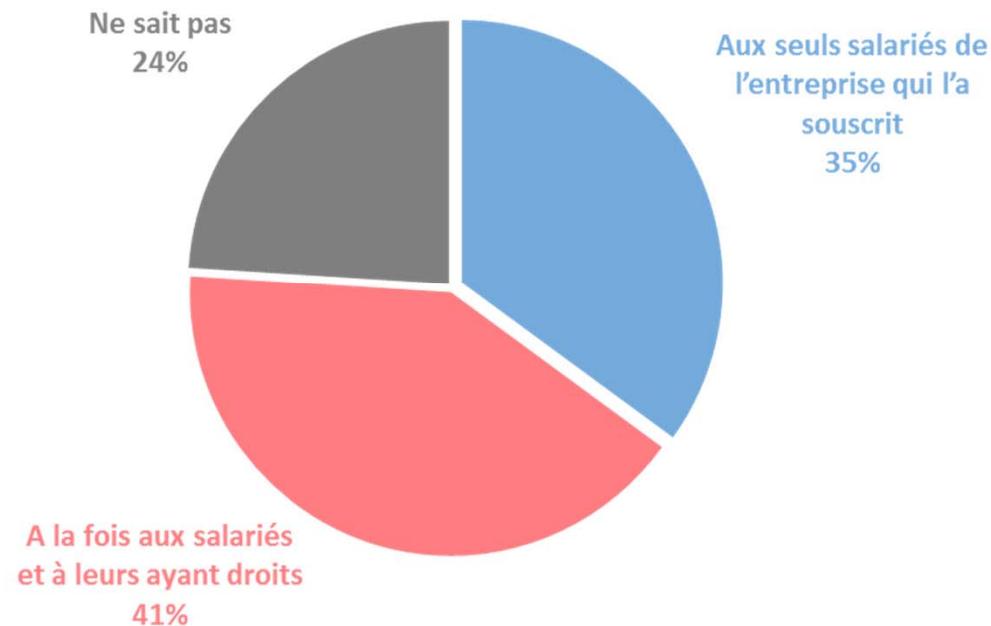


QUESTION : D'après vous, ce nouveau contrat de complémentaire santé ne s'applique qu'aux salariés de l'entreprise qui l'a souscrit ou à la fois aux salariés et à leurs ayant droits (comme leurs enfants ou leur conjoint par exemple) ?



Base : salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective, soit 47% de l'échantillon

Salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective

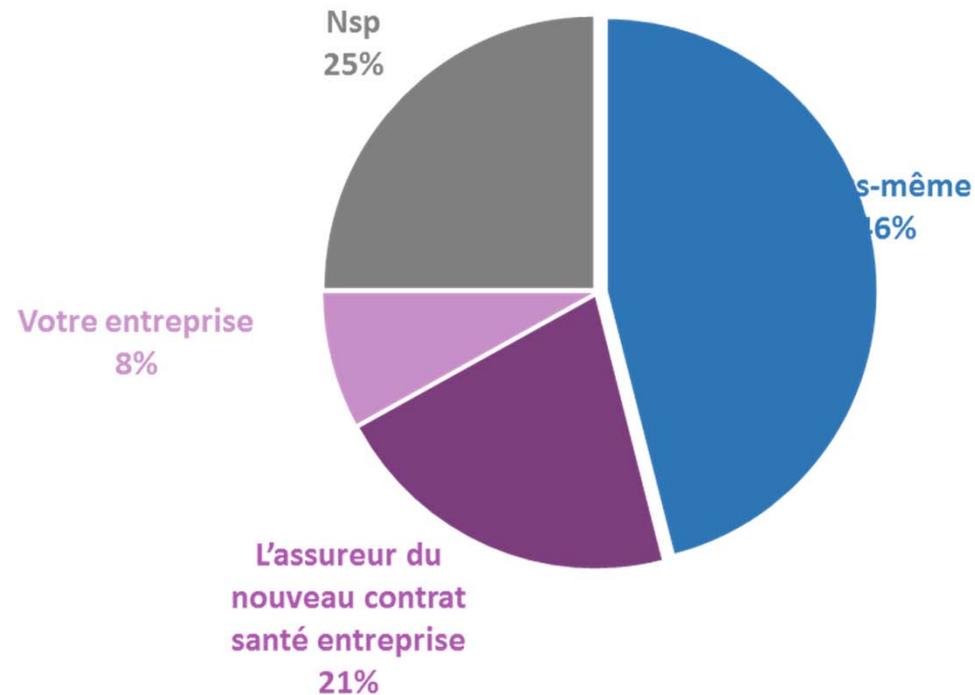


QUESTION : Dans le cadre de la mise en place cette complémentaire santé collective, qui d'après vous va devoir résilier votre contrat santé actuel ?



Base : salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective, soit 47% de l'échantillon

Salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective





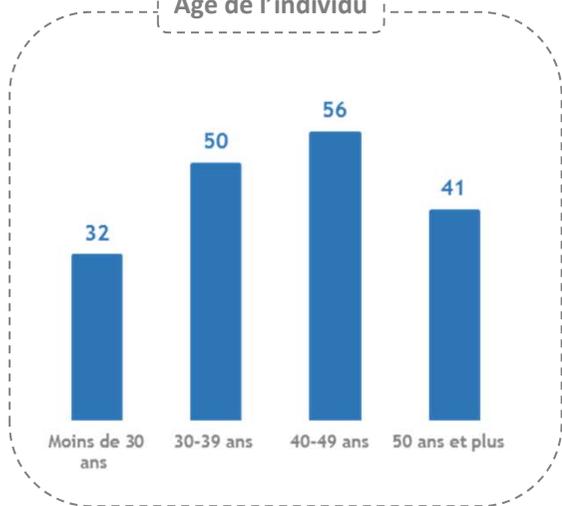
Zoom sur le profil des salariés qui pensent que c'est à eux de résilier le contrat



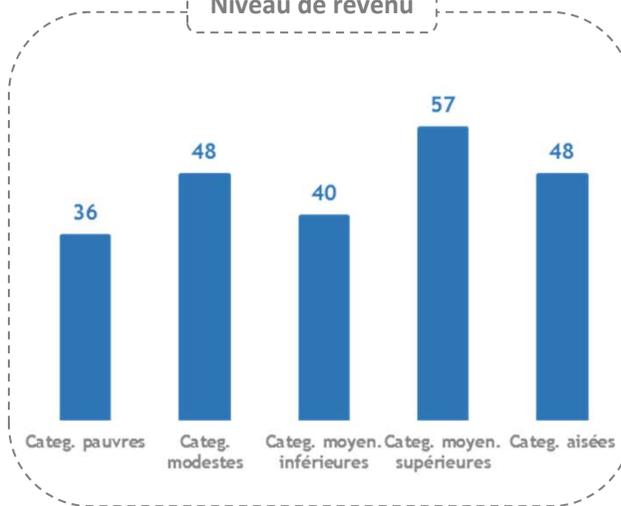
Note de lecture : 59% des cadres et professions intellectuelles supérieures pensent que c'est à eux de résilier le contrat

Pour rappel, la moyenne observée auprès de l'ensemble des salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective se situe à 46%

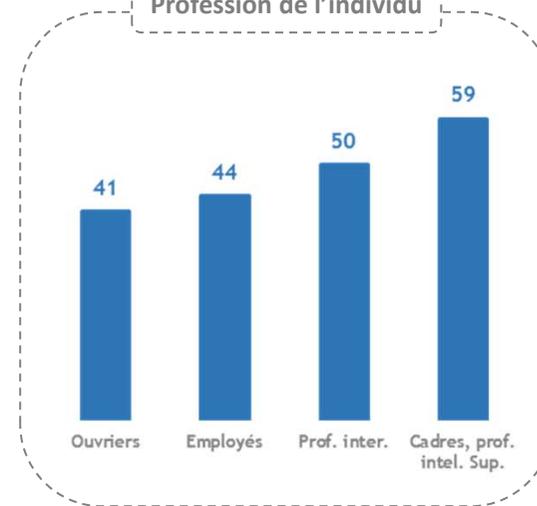
Age de l'individu



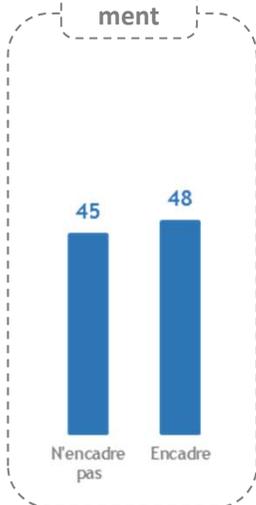
Niveau de revenu



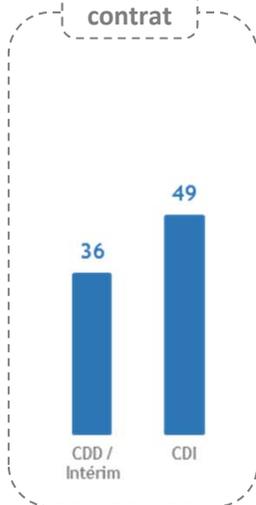
Profession de l'individu



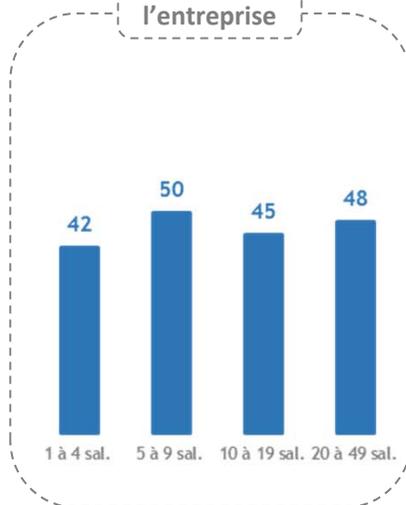
Encadrement



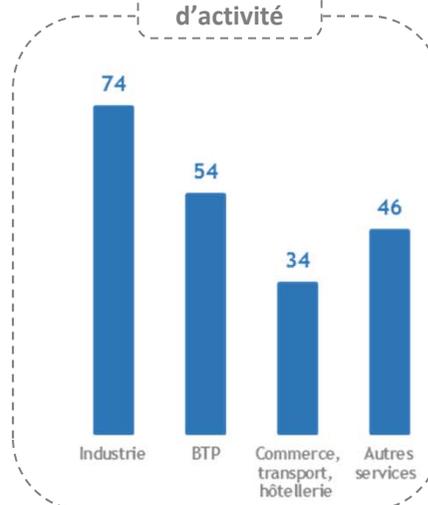
Type de contrat



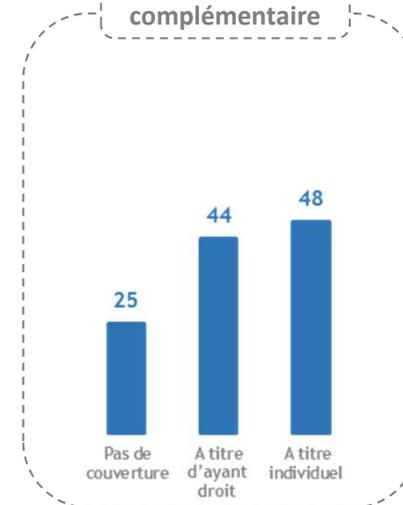
Taille de l'entreprise



Secteur d'activité



Type de couverture complémentaire



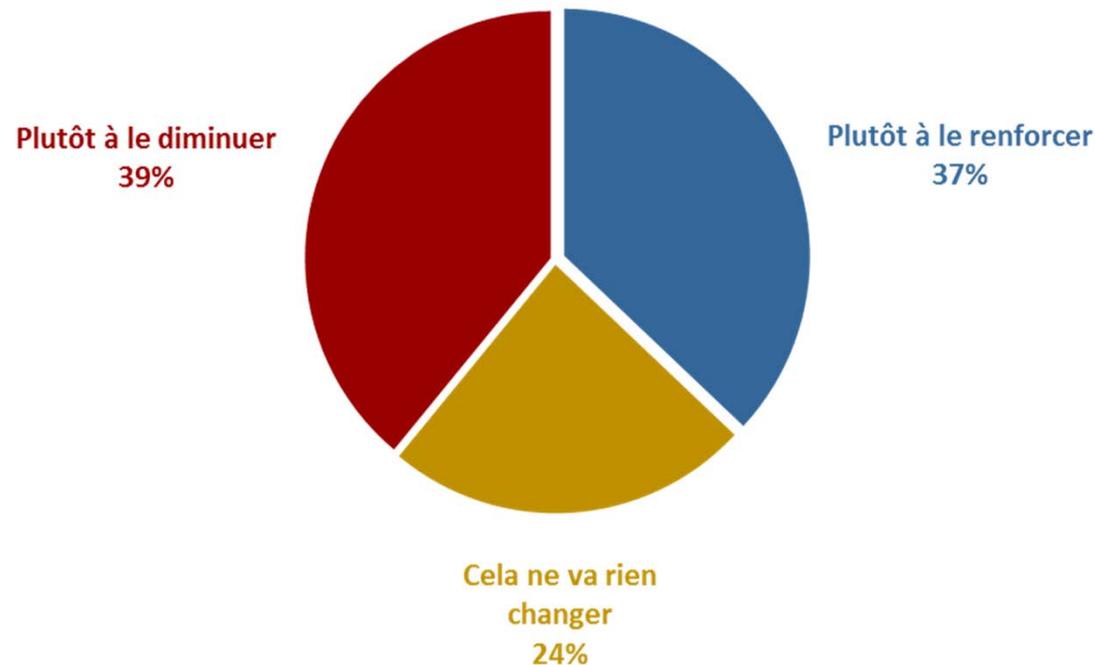
C | La perception et l'appréhension de la généralisation des complémentaires collectives

QUESTION : De manière générale, les conditions d'une couverture complémentaire collective vont être plutôt de nature à renforcer ou à diminuer le niveau de couverture offert par une complémentaire santé individuelle ?



Base : salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective, soit 47% de l'échantillon

Salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective





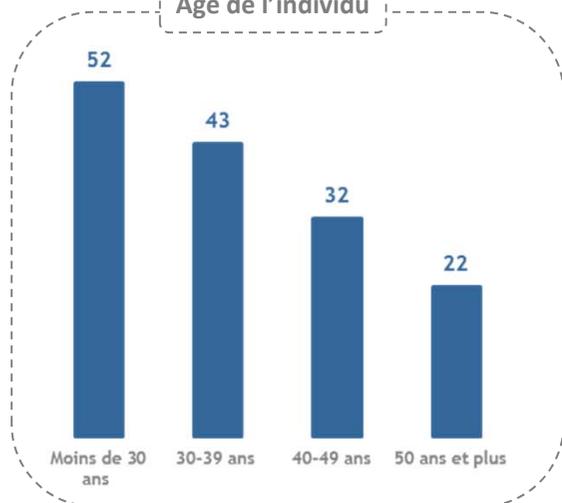
Zoom sur le profil des salariés pensant que les conditions d'une couverture complémentaire collective sont plutôt de nature à « renforcer » le niveau de couverture



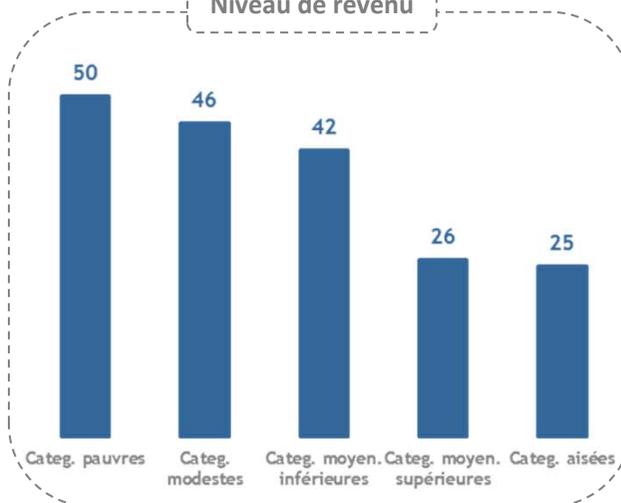
Note de lecture : 52% des moins de 30 ans pensent que les conditions d'une couverture complémentaire collective sont plutôt de nature à renforcer le niveau de couverture

Pour rappel, la moyenne observée auprès de l'ensemble des salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective se situe à 37%

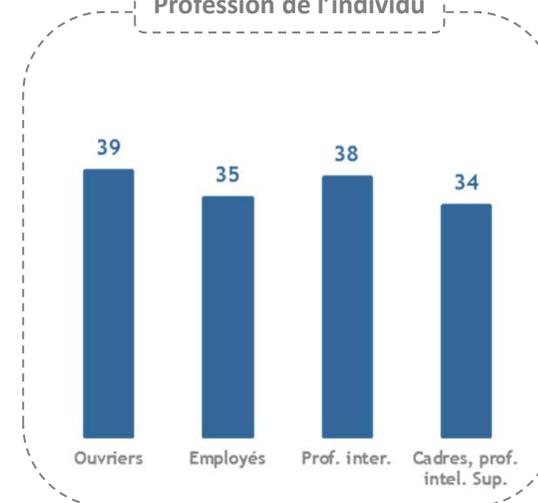
Age de l'individu



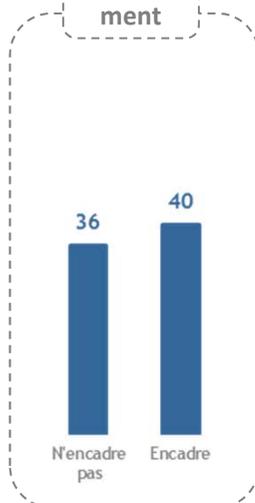
Niveau de revenu



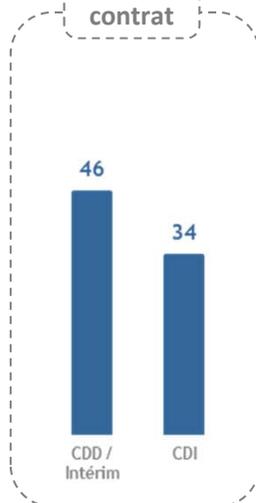
Profession de l'individu



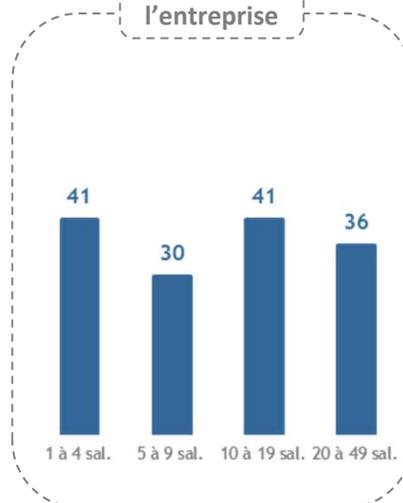
Encadrement



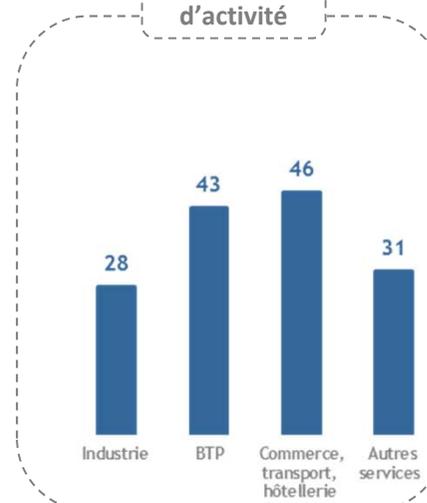
Type de contrat



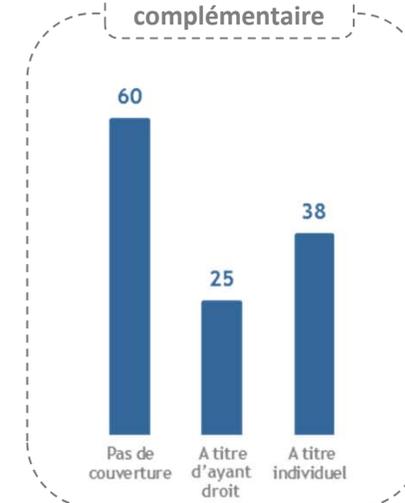
Taille de l'entreprise



Secteur d'activité



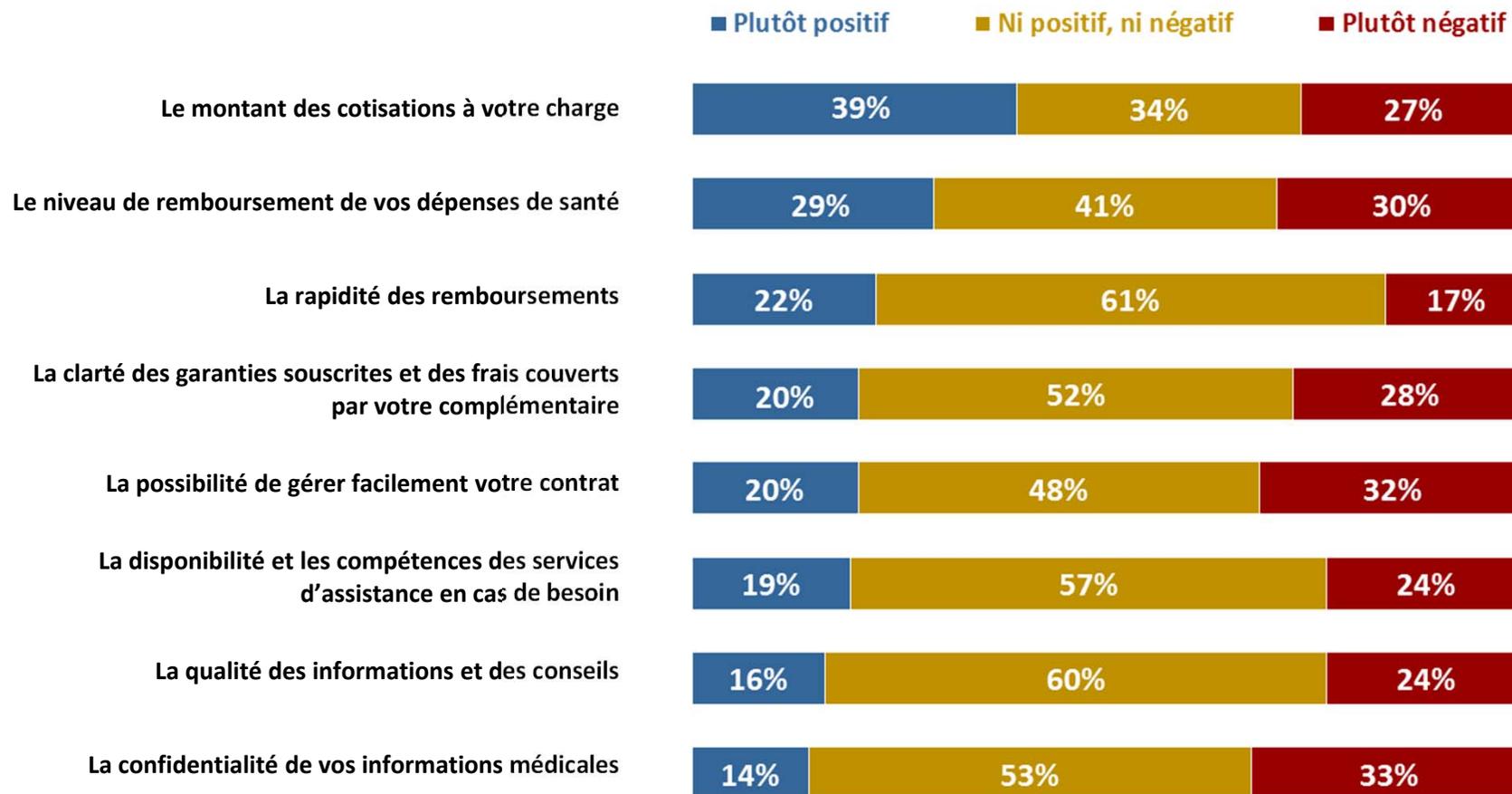
Type de couverture complémentaire



QUESTION : Et par rapport au niveau de couverture offert par votre complémentaire santé individuelle actuelle, pensez-vous que le passage à une couverture complémentaire collective aura un impact plutôt négatif ou plutôt positif sur... ?



Base : salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective, soit 47% de l'échantillon



D | L'intérêt pour les prestations offertes par les sur- complémentaires

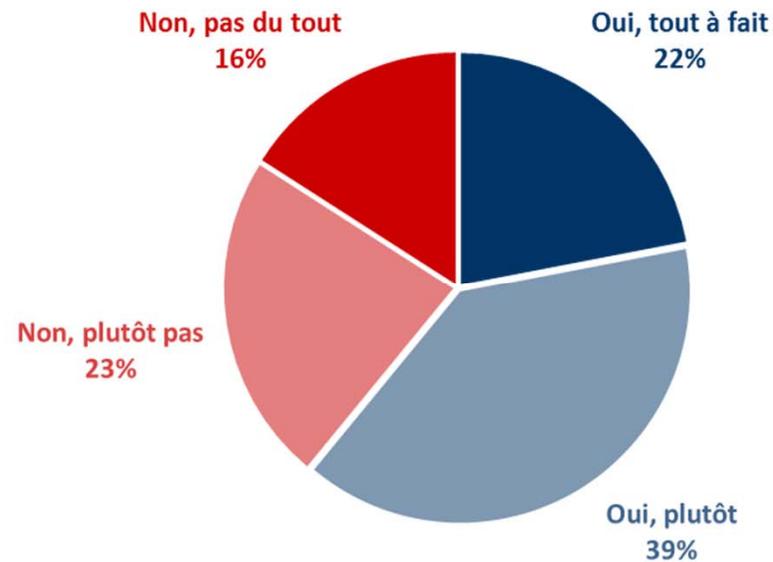
QUESTION : Si le niveau de couverture de cette complémentaire santé obligatoire vous semblait insuffisant, seriez-vous prêt(e) à payer une assurance santé supplémentaire allant au-delà de celle souscrite par votre employeur ?



Base : salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective, soit 47% de l'échantillon

Salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective

Total
« OUI »
61%





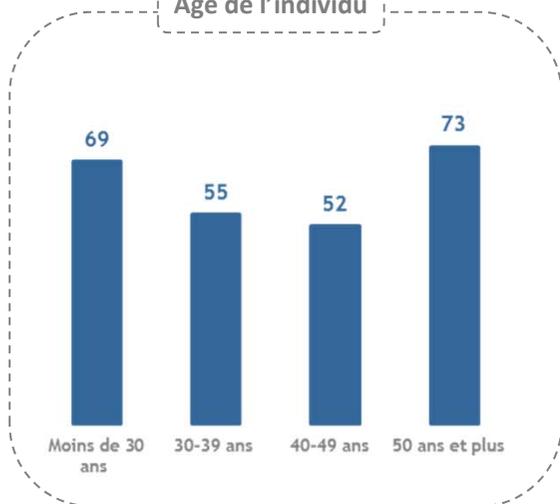
Zoom sur le profil des salariés disposés à souscrire à une sur-complémentaire



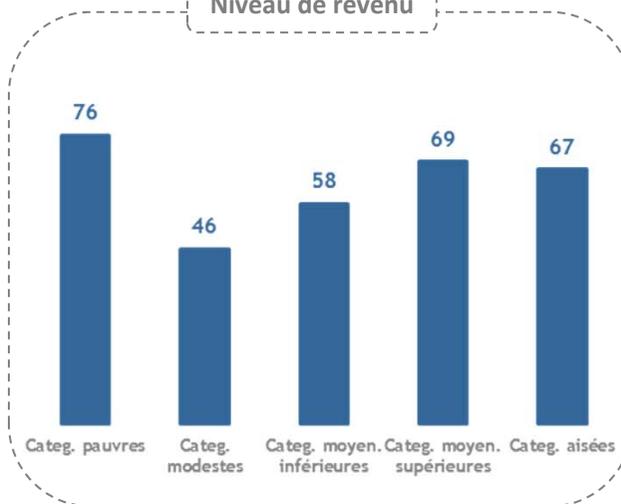
Note de lecture : 69% des salariés du BTP sont disposés à souscrire à une sur-complémentaire

Pour rappel, la moyenne observée auprès de l'ensemble des salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective se situe à 61%

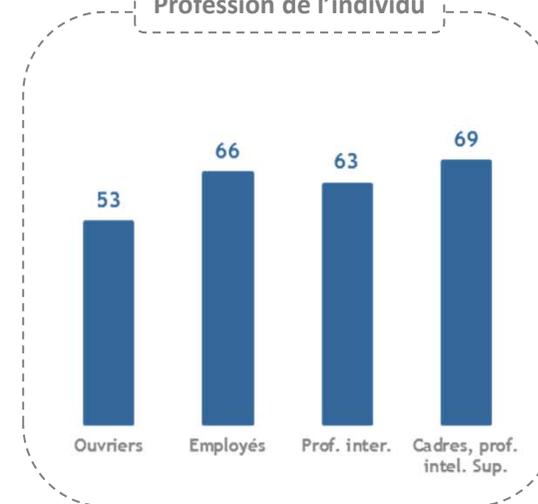
Age de l'individu



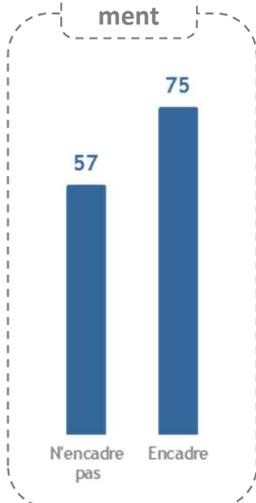
Niveau de revenu



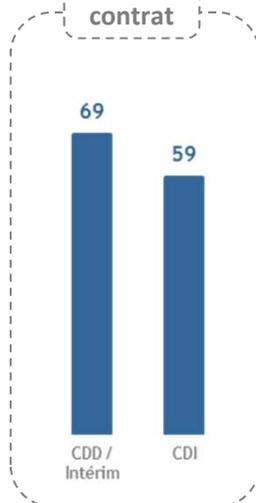
Profession de l'individu



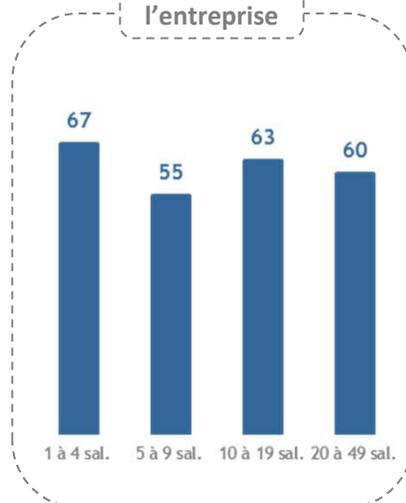
Encadrement



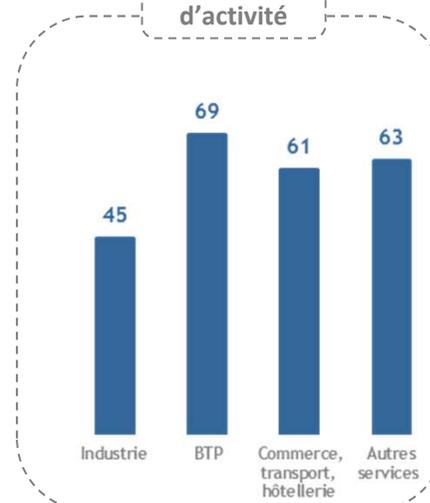
Type de contrat



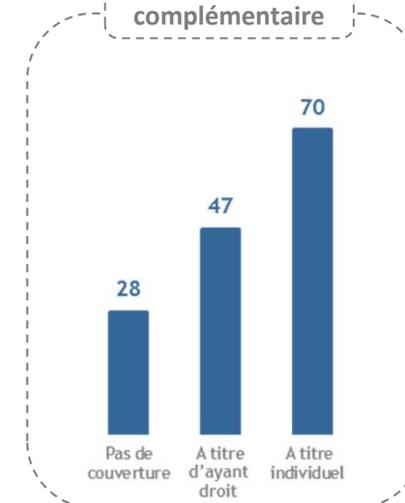
Taille de l'entreprise



Secteur d'activité



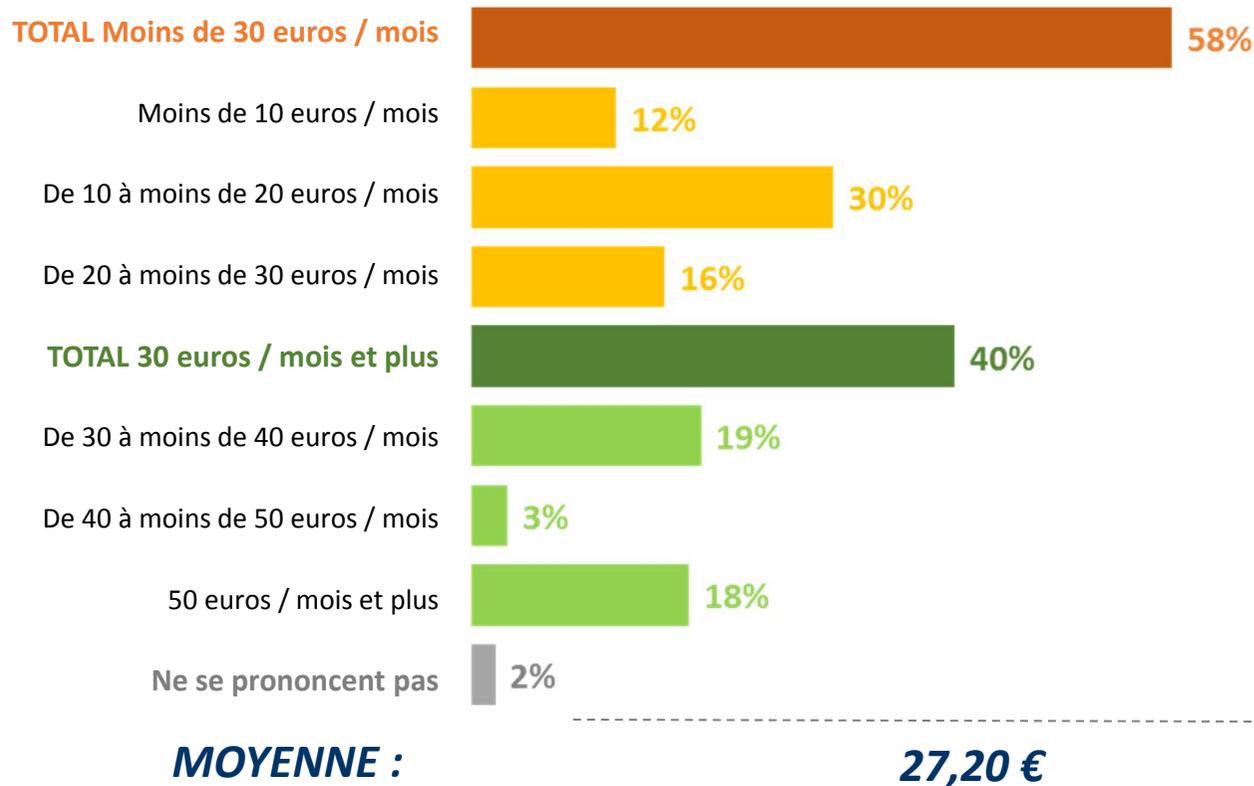
Type de couverture complémentaire



QUESTION : Pour un niveau de garanties minimum, le coût de cette couverture complémentaire collective devrait s'élever à 30 € par mois, dont 15 € à la charge du salarié et 15 € à la charge de son employeur. Dans l'hypothèse de l'application de ce panier minimum dans votre entreprise, combien seriez-vous prêt à payer, en plus de votre contribution à votre couverture collective, pour bénéficier d'une couverture supplémentaire ?



Base : salariés ne bénéficiant pas encore d'une complémentaire collective et prêts à payer une sur-complémentaire, soit 29% de l'échantillon





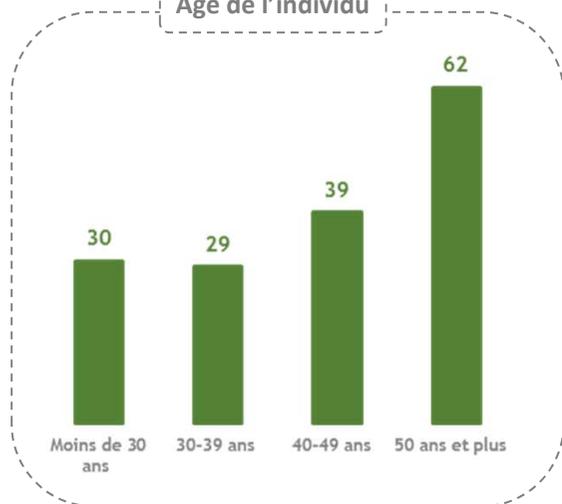
Zoom sur le profil des salariés prêts à payer « 30 euros / mois et plus » pour bénéficier d'une sur-complémentaire



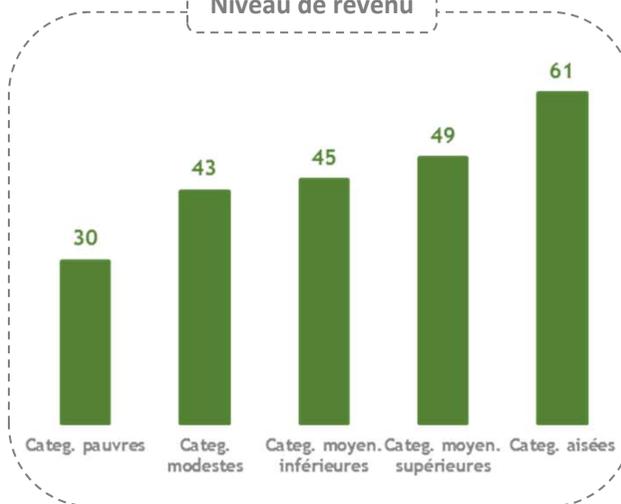
Note de lecture : 56% des cadres et professions intellectuelles supérieures sont prêts à payer 30€/mois et plus

Pour rappel, la moyenne observée auprès des salariés prêts à payer une sur-complémentaire se situe à 40%

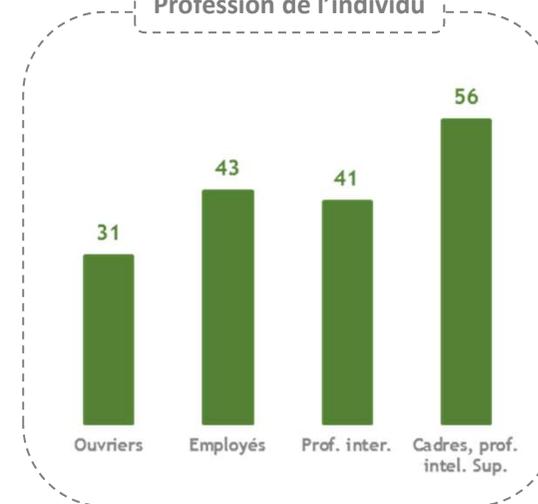
Age de l'individu



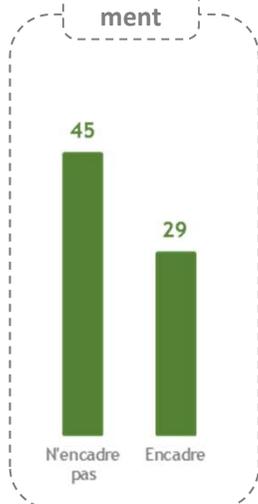
Niveau de revenu



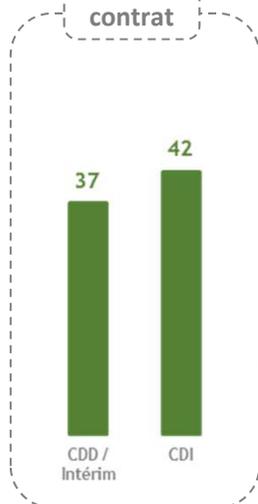
Profession de l'individu



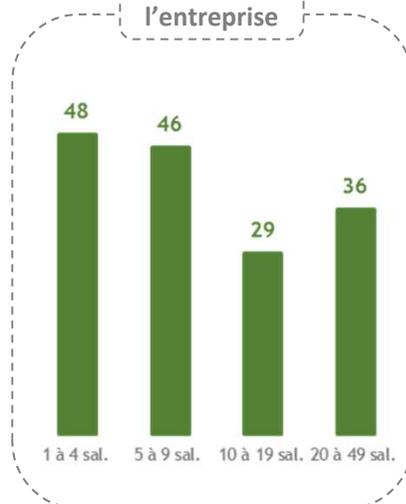
Encadrement



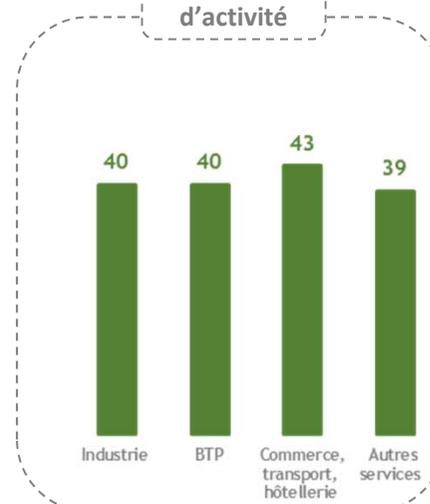
Type de contrat



Taille de l'entreprise



Secteur d'activité



Type de couverture complémentaire

